

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE
Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2023

Délibération n°7

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	15	19

Date de la convocation :
21 Novembre 2023

L'an *deux mille vingt trois*, et le 28 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Madame Fanny SABATIER*

Présents : Tous les membres en exercice sauf Mme Roselyne BONHOMME ayant donné procuration à M. Eric CEYTE, M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, M. Serge GIDON ayant donné procuration à Mme Marie-Bernadette MATHIAS, M. Jean-Louis GONNARD ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER
Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : MONTANT FOURNITURES SCOLAIRES ECOLES GERMAINE TILLION ET SAINT-JOSEPH
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer à chaque école de la commune la somme de cinquante euros (50.00€) par élève.
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires concernant ces dispositions.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Les signatures sont au registre.
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

.....
Et publication ou notification
du

Le Maire
Fanny SABATIER